



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline Professional Series™ HD DSL.SYST.COMPL.
TRAITEMENT POUR CARBURANT DIESEL

Code du produit : VE55340

Identifiant Unique De
Formulation (UFI) : TJW5-T6MD-G00Q-G67T

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du
mélange : Carburants et additifs pour carburants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec
le CSR local

Adresse e-mail de la
personne responsable de
FDS : SDS@valvoline.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

00-800-825-8654 / 001-859-202-3865

, ou appeler le SAMU en composant le +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

P331 NE PAS faire vomir.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

ETHYLHEXYL-2 NITRATE

Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Hydrocarbures C10, Aromatics, > 1% Naphtalene

ETHYLHEXANOL-2

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
ETHYLHEXYL-2 NITRATE	27247-96-7 248-363-6 01-2119539586-27-xxxx	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Aquatic Chronic 2; H411 EUH044, EUH066	>= 60 - < 70
Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Non attribuée 926-141-6 01-2119456620-43-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 25 - < 40



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Hydrocarbons C10, Aromatics, > 1% Naphtalene	Non attribuée 01-2119463588-24-xxxx	STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 5
ETHYLHEXANOL-2	104-76-7 203-234-3 01-2119487289-20-xxxx	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 1 - < 2,5
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, aromatic (2-25%)	Non attribuée 01-2119458869-15-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
NAPHTHALENE	91-20-3 202-049-5 601-052-00-2 01-2119561346-37-xxxx	Acute Tox. 4; H302 Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 533 mg/kg	>= 0,5 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

	traitant. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Risques	: Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. Traiter de façon symptomatique.
------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
ETHYLHEXANOL-2	104-76-7	TWA	1 ppm 5,4 mg/m3	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	1 ppm 5,4 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
NAPHTHALENE	91-20-3	TWA	10 ppm 50 mg/m3	91/322/EEC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	10 ppm 50 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Valeurs limites indicatives			

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du : Vêtements étanches



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

corps	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: liquide
Couleur	: brun
Odeur	: type hydrocarbure
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: < -20 °C
Point/intervalle d'ébullition	: > 190 °C
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 75 °C
Température de décomposition	: > 100 °C
pH	: Non applicable
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: < 6 mm ² /s (40 °C)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,905 gcm ³ (15 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	: Donnée non disponible
Auto-inflammation	: Donnée non disponible
	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	--

10.4 Conditions à éviter



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
alcalis
Plomb
Oxydants forts
agents réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 756,09 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 16,25 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.664 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Toxicité aiguë par voie orale : (Humaine): Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : (Humain): Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : (Humain): Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

ETHYLHEXANOL-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 3.290 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 3.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

NAPHTHALENE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris, mâle): 533 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 533 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,0 g/kg

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.500 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Souris, femelle): 710 mg/kg
Voie d'application: par voie orale (gavage)

DL50 (Souris): 150 mg/kg
Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Souris, mâle): 533 mg/kg
Voie d'application: par voie orale (gavage)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Hydrocarbons C10, Aromatics, > 1% Naphtalene:

Evaluation : Légère irritation passagère

Résultat : Légère irritation passagère

ETHYLHEXANOL-2:

Evaluation : Irritant pour la peau.

Résultat : Irritant pour la peau.

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, aromatic (2-25%):

Résultat : Pas d'irritation de la peau

NAPHTHALENE:

Résultat : Légère irritation passagère

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Composants:

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Résultat	:	Légère irritation passagère
----------	---	-----------------------------

Hydrocarbons C10, Aromatics, > 1% Naphtalene:

Evaluation	:	Légère irritation passagère
Résultat	:	Légère irritation passagère

ETHYLHEXANOL-2:

Evaluation	:	Gravement irritant pour les yeux
Résultat	:	Gravement irritant pour les yeux

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, aromatic (2-25%):

Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
----------	---	---------------------------

NAPHTHALENE:

Résultat	:	Légère irritation passagère
----------	---	-----------------------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Evaluation	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **Test de Ames**
Système d'essais: **Salmonella typhimurium**
Activation du métabolisme: **avec ou sans activation métabolique**
Résultat: **négatif**

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

NAPHTHALENE:

Cancérogénicité - Evaluation : **Preuves insuffisantes d'effets cancérigènes lors d'études sur l'inhalation effectuées sur des animaux (oral).**

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbons C10, Aromatics, > 1% Naphtalene:

Evaluation : **Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.**

ETHYLHEXANOL-2:

Evaluation : **Peut irriter les voies respiratoires.**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Hydrocarbons C10, Aromatics, > 1% Naphtalene:

|| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, aromatic (2-25%):

|| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, aromatic (2-25%):

|| Remarques : Peau

|| Remarques : Système nerveux central

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Composants:

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 12,6 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,22 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Hydrocarbons C10, Aromatics, > 1% Naphtalene:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 3 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ETHYLHEXANOL-2:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 28,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): 39 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	(<i>Desmodesmus subspicatus</i> (algues vertes)): 11,5 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Non classé sur la base des informations disponibles.

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, aromatic (2-25%):

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Non classé sur la base des informations disponibles.

NAPHTHALENE:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)): 0,91 - 2,82 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): 1,09 - 3,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques.
---	---	---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 310

Hydrocarbons C10, Aromatics, > 1% Naphtalene:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Biodégradation: 57,95 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Difficilement biodégradable.

ETHYLHEXANOL-2:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 68 %
Durée d'exposition: 17 jr
Méthode: Essai de Sturm modifié

NAPHTHALENE:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,24

NAPHTHALENE:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,30



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 3082
ADR	:	UN 3082
RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE)
ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE,)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	9
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADN



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous Dangerous Goods

IATA_P (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous Dangerous Goods

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour : oui



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

l'environnement

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Le)s classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

NAPHTHALENE
TRIMETHYLBENZENE 1,2,4-

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : NAPHTHALENE

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 1436, 4511

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH044	: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
91/322/EEC	: Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

91/322/EEC / TWA : Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes : R0517851

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 4	H312

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline Professional Series™ HD
DSL.SYST.COMPL. TRAITEMENT POUR
CARBURANT DIESEL

Version: 2.0

Date de révision: 07.02.2023

Date d'impression: 14/06/2023

Asp. Tox. 1

H304

Méthode de calcul

Aquatic Chronic 2

H411

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR